

Conseil d'école élémentaire 09 novembre 2010

Présents : Pour l'école : Guillaume PLANCHE, Claire MEREL, Diana REQUILLART, André JEHAN, Michel POLETO, Françoise RAYMOND, Isabelle LAUR, Angélique BONNAUD, Viviane IMBERT.

Pour les services municipaux (restauration – ménage) : Philippe BARBE

Pour les parents d'élèves : Laurent POUTIER, Catherine SANSON-STERN, Alice DAVY, Mathieu SPERANDIO, Marie-Claire COUGUL, Fred GEORGET, Sébastien REYSER.

Pour la municipalité : Olivier PICARD, Benoît GUIARDEL, Cathy COFFIN

Pour l'ALAE : Lorraine GRASSET, Frédéric LORET

1. Ménage

Des changements de personnels conséquents ont provoqué des décalages dans les équipes d'entretien, ce qui a provoqué un léger dysfonctionnement. La mise en ordre des salles de classe est demandée, après le ménage. Il est rappelé que les enseignants doivent ranger les tables et chaises le soir et que les personnels d'entretien remettent le matériel en place après le lavage des sols.

Proposition : Prise en compte de la demande. Réflexion sur le matériel et l'organisation et les horaires.

2. Alimentation

Suite au courrier de cadrage reçu de l'inspection académique, il est signalé que les enfants n'avaient pas besoin de goûter entre 9h et 12h, ni entre 14h et 17h. De plus, le centre de loisirs propose un goûter à 17h.

Les parents se demandent comment sensibiliser les familles : une sensibilisation est déjà faite en classe, c'est inclus dans le programme.

Proposition : L'école fera un courrier, soumis à l'association de parents d'élèves avant de le distribuer aux parents, pour alerter sur l'équilibre alimentaire, la chaîne du froid et rappeler que les enfants fréquentant le centre de loisirs bénéficient déjà d'un goûter.

Semaine du goût : À la demande de la municipalité, M BARBE fait un retour sur cette semaine spécifique. Pour le mercredi, il y a eu fabrication de pains : le boulanger a fourni les ingrédients et les enfants ont pu cuire leur pain et le ramener chez eux. Ensuite deux repas ont été proposés pour cette semaine, dont un repas bio. Satisfaction des parents et des enfants.

3. Effectifs

221 élèves répartis en 9 classes (un seul cours double CE2/CM1)

Langue : M. NAVARRO (enseignant du collège Marcel DORET) assurera les cours d'espagnol aux CM2.

4. Projets 2010/2011

Choralies : L'école a fait une demande de réservation auprès de la mairie de Labarthe pour une date en mai.

La municipalité, ayant reçu M. le curé, informe que ce dernier n'est pas opposé à recevoir les écoliers pour les Choralies, mais sous conditions, notamment en deux parties. Le souci est qu'il est dommage de séparer les cycles 2 et cycle 3 pour le concert.

Une réflexion va être menée au sein du conseil des maîtres pour confirmer le lieu de la manifestation.

Séjours : Les deux classes de CM2 partiront les 30, 31 mai et 1^{er} juin à Ascou-Pailhères. Sur les mêmes dates, les CE2 et CE2/CM1 partiront à Port Leucate. Les parents ont déjà reçu les courriers et les informations financières (80 €). Les séjours sont aussi financés par la coopérative (subvention municipale, photos et dons des parents).

Semaine de la poésie transformée en semaine des arts : Quatre classes travailleront sur des poèmes d'Yves BEAL, avant de faire des représentations en mars et les autres classes sur les arts (sculpture, peinture, théâtre...).

Règlement intérieur : Adopté et validé, il sera distribué prochainement.

Coopérative : Cette coopérative sert à payer les séjours, les transports pour les sorties, etc. Les dons participent à ce budget en complément de la subvention municipale.

5. Rythmes scolaires

Après discussion en conseil des maîtres, les enseignants de l'école élémentaire sont favorables au maintien du rythme actuel : 4 jours avec aide personnalisée le mercredi. Il faut un consensus

(enseignants/parents/municipalité), or si un des piliers de la discussion ne souhaite pas changer, le débat ne

semble plus nécessaire. De plus, le ministère de l'éducation nationale mène des états généraux sur les rythmes scolaires (information sur www.rythmes-scolaires.fr).

Les représentants des parents d'élèves rappellent que le passage à la semaine des quatre jours s'est fait sans leur approbation, donc sans consensus.

6. Circulation et parking

Des véhicules sont garés sur les trottoirs et empêchent les enfants de marcher en toute sécurité.

La municipalité fait des rappels sur la lettre municipale, dans le bulletin communal et a donné fonction au policier municipal de verbaliser les contrevenants.

De plus, certains parents laissent les enfants seuls pour rejoindre le centre de loisirs : **pour des raisons de sécurité et de respect du règlement intérieur, il est rappelé que les adultes doivent accompagner impérativement l'enfant auprès de l'animateur (voir le règlement intérieur de l'ALAE qui est soumis à signature et donc à respect des règles). Les animateurs ne sont pas responsables des enfants qui ne rentrent pas au centre.** Le règlement intérieur de l'ALAE est remis aux parents sur demande, consultable sur le site municipal et sur le site des parents d'élèves.

Il est proposé de faire un courrier d'information auprès des parents sur ce point.

7. ALAE

Activités : Les enfants sont très preneurs d'activités manuelles et de construction. Un projet d'aménagement du local sera proposé à la municipalité pour les transformer en espaces de vie. Sont déjà installés un coin dînette, un coin théâtre et déguisements. Les enfants occupent beaucoup ces espaces et sont dans l'imaginaire, explique Lorraine Grasset. Les activités du soir sont réalisées en fonction des envies des enfants (activités vélo à venir). Beaucoup d'animations ont lieu autour du jeu de société.

Effectifs : taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire. 3 personnes sont là le matin pour 37 enfants en moyenne et 3 le soir jusqu'à la fermeture, sans accueil centralisé avec la maternelle. La question des parents étant de savoir si la réservation permettait bien d'assurer les effectifs, M LORET précise que l'encadrement est même anticipé bien au delà des réservations, notamment en se basant sur les fréquentations des années précédentes. Il est observé que les enfants restent de plus en plus tard et il en reste beaucoup à 18h. Ces derniers temps, il y a eu beaucoup de rotations de personnel pour cause de maladies.

Réservation : 15 jours ouvrés équivalent à 3 semaines ouvrables, sur l'ensemble des 4 communes. M LORET informe que sur Venerque, règle LEC, les enfants qui ne seront pas inscrits en ALSH ne seront pas acceptés si les parents n'ont pas fait les inscriptions.

Formation : En réponse à une question des parents sur la formation des animateurs, le directeur souligne l'importance qu'il attache au recrutement. Les animateurs ont tous le BAFA ou sont dans un projet de le passer car LEC est aussi centre de formation. Dans les temps de réunion des équipes est consacré un temps pour la formation des équipes, notamment sur les rythmes de l'enfant, les punitions, etc.

8. Demande réitérée de rencontrer les élus de la CCLAG :

La municipalité rappelle que la demande a été faite auprès de la commission, mais il ne semble pas qu'il y ait d'autres demandes de la part des autres associations de parents d'élèves des autres communes. Pourtant, les parents du Vernet et de Lagardelle auraient fait un courrier à la CCLAG pour demander un rendez-vous. La municipalité s'engage à refaire passer le message.

Modification du compte-rendu du conseil d'école du 10 juin 2010.

« *Y aura-t-il une commission scolaire l'an prochain ? Sera-t-il possible que les parents d'élèves soient associés à la discussion sur le cahier des charges et le nouveau contrat du CLAE ?* »

Une commission scolaire municipale existe. Elle traite entre autres du CLAE, et de la cantine.

Les parents d'élèves seront invités à participer à une commission extra-municipale.

Prochains conseils

Les dates des prochains conseils sont le jeudi 31 mars et le mardi 14 juin.

Le Directeur,
Guillaume Planche